



Séance extraordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le vendredi 17 juillet 2020, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

Sont également présents, messieurs Sébastien Legros, agent de soutien au développement social, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame Julie Cassab, greffière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter la séance extraordinaire du comité administratif, madame Julie Cassab, greffière, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, informe que suite à l'arrêté ministériel du 26 avril dernier impliquant de nouvelles mesures d'encadrement concernant les séances du conseil, ordinaire ou extraordinaire, les séances du comité administratif et du conseil de la MRC seront dorénavant enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

CA 20-07-17-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'ouvrir la séance à 11 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 20-07-17-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en retirant le point 5 : « Entente quadripartite relative aux activités d'opération de la navette fluviale Les Cèdres / Salaberry-de-Valleyfield : autorisation de signature »

Proposition adoptée.

3. **CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, constate que tous les membres ont reçu l'avis de convocation.

4. **FONDS D'AIDE COMMUNAUTAIRE COVID-19 : AUTORISATION POUR LA MRC D'AGIR À TITRE DE FIDUCIAIRE**

CONSIDÉRANT la mise en place du Fonds d'urgence en appui communautaire (FUAC) du gouvernement et du Fonds d'urgence et de relance COVID-19 de la fondation Centraide Sud-Ouest du Québec;

CONSIDÉRANT que ces deux fonds exigent qu'un organisme communautaire récipiendaire d'une subvention soit enregistré comme organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou qu'il sollicite un donataire reconnu par l'ARC à titre de fiduciaire de la subvention;



CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges est un donataire reconnu par l'ARC;

CONSIDÉRANT que deux organismes communautaires offrant des services à la population de Vaudreuil-Soulanges se sont vus autoriser les subventions suivantes à la condition que la MRC de Vaudreuil-Soulanges agisse à titre de fiduciaire :

Fonds	Organisme promoteur	Services financés	Montant octroyé
Fonds d'urgence et de relance COVID-19 <i>Centraide Sud-Ouest</i>	Centre Périnatal et Jeunes Familles	Groupes de soutien parental	4 500 \$
Fonds d'urgence en appui communautaire (FUAC) <i>Centraide Sud-Ouest</i>	Association québécoise pour la défense des droits des retraités et préretraités (AQDR) Valleyfield-Suroît	Intervention individuelle auprès des aînés en situation de maltraitance	48 345 \$
Fonds d'urgence en appui communautaire (FUAC) <i>Fondation du Grand Montréal</i>	Association québécoise pour la défense des droits des retraités et préretraités (AQDR) Valleyfield-Suroît	Promotion et sensibilisation aux droits des aînés afin de prévenir la maltraitance	29 184 \$

CONSIDÉRANT QUE le rôle de fiduciaire implique que la MRC signe des protocoles d'entente avec les bailleurs de fonds afin de se porter garante des organismes promoteurs dans l'utilisation de la subvention et la production de la reddition de comptes attendue.

CONSIDÉRANT que la MRC signera des protocoles d'entente avec les deux organismes promoteurs afin d'encadrer le versement de la subvention, son utilisation et la production de la reddition de comptes attendue.

CONSIDÉRANT QU'un fonds d'urgence permettrait de s'assurer du maintien des services communautaires pour les aînés et les personnes vulnérables en situation d'isolement;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-07-17-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer**, à titre de fiduciaire, les protocoles d'entente avec les bailleurs de fonds et les organismes identifiés afin de permettre le financement de services communautaires à la population de Vaudreuil-Soulanges dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Proposition adoptée.

5. **ENTENTE QUADRIpartite relative aux activités d'opération de la navette fluviale Les Cèdres / Salaberry-de-Valleyfield: autorisation de signature**

Ce point est retiré.



6. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

CA 20-07-17-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que la séance soit levée à 11 h 39.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier